

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 43

N°089

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant ' Annicke Kélébé ' sis 15/15 bis avenue de la République. Approbation et signature du marché.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2123-1 2°,

Vu le guide des procédures adaptées approuvé par délibération du Conseil municipal le 29 juin 2017,

Vu le marché,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 mai 2021,

Vu la décision n° D20-79 relative à l'avenant n°1 de prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n° 189 relative à l'avenant n°2 de de prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2021 inclus,

Vu le budget communal,

Considérant que le service consiste dans un accueil collectif non permanent d'enfants de 2,5 mois à 3 ans révolus ;

Considérant qu'il s'agit principalement d'un accueil de type régulier à temps plein ou à temps partiel afin de tenir compte des besoins du personnel de la Ville d'Aubervilliers et de ses habitants ;

Considérant que le marché en cours d'exécution est arrivé à échéance le 30 avril 2021 ;

Considérant qu'il y a eu lieu de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le marché relatif à la prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant du 15/15 bis avenue de la République 93300 Aubervilliers passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 2° du Code de la commande publique. Il est passé pour une période d'une (1) année ferme à compter de la date de notification du contrat.

Le marché est renouvelable trois (3) fois par période d'un an supplémentaire.

Le prix du marché est forfaitaire et comprend l'ensemble des obligations du prestataire au titre du marché.

**DIT QUE** Madame le Maire ou son représentant, consécutivement à l'avis de la Commission d'appel d'offres en fin de procédure, signera le marché avec l'opérateur économique ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- LES PETITS CHAPERONS ROUGES (LPCR)

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 18/06/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210610-lmc120347-DE-1-1**  
**Publiée le : 18/06/21**  
**Certifiée exécutoire : 18/06/21**

Le Maire,  
Karine FRANCLLET

